

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 27 FEVRIER 2023**

Le vingt-sept février deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'OLIZY SUR CHIERS se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale du 20 février 2023, sous la présidence de Monsieur Gérard GEORGES, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES Gérard, Mme KOSMIDER Sabine, M. ERRARD Samuel, M. LACOUR Bertrand, Mme MAGNY Nelly, M. GEORGES Nicolas, M. ROFFE Raphaël, M. WEBER Cédric, M. VAUDOIS Anthony, M. FALVY Sylvain, M. MAGNY Steeve.

Le nombre des conseillers en exercice est de onze.

Madame KOSMIDER Sabine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1) GARDE-CORPS POUR LE BÂTIMENT DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'école, il est nécessaire d'installer un garde-corps sur les rampes d'accès PMR.

Il présente les différents devis reçus correspondants à la fourniture et pose des garde-corps :

- Entreprise ECOTECH pour un montant HT de 9 916.67 €
- Entreprise MAHOUDEAUX pour un montant HT de 6 820.00 €
- Entreprise MAINTENANCE INDUSTRIELLE pour un montant HT de 5 038.00 €
- Entreprise PIAT Fermetures pour un montant HT de 9 459.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise MAINTENANCE INDUSTRIELLE d'un montant HT de 5 038.00 €
- AUTORISE le Maire à signer le devis et toutes pièces relatives au dossier.

2) PLANTATIONS DANS LA FORÊT :

Monsieur le Maire rappelle que des parcelles de bois infectés par le scolyte ont été coupées et qu'il convient de replanter des arbres dans les parcelles 28 et 29 pour assurer une bonne gestion de la forêt pérenne.

Il explique que la plantation sera composée d'essences résistantes aux impacts du changement climatique que nous connaissons.

Il présente un devis de l'Office National des Forêts, comprenant les travaux de préparations des parcelles, la fourniture et la plantation des nouveaux plans pour un montant HT de 21 099.00 euros.

Il informe que ces travaux de plantations peuvent être aidés par le Département de la Meuse dans le cadre de l'appel à projets n°5 « forêt de demain ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** de replanter des essences résistantes au changement climatique dans les parcelles 28 et 29,
- **VALIDE** le devis de l'Office National des Forêts d'un montant HT de 21 099.00 euros,
- **MANDATE** le Maire pour solliciter une subvention au Département de la Meuse dans le cadre de l'appel à projets n°5 « forêt de demain »,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et toutes pièces relatives au dossier.

3) CONVENTION DE PASSAGE :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de demandes de la part d'administrés concernant la praticabilité d'un chemin.

Il explique que ce chemin est très souvent emprunté par les marcheurs mais celui-ci n'est pas praticable sur toute sa longueur ce qui oblige à devoir revenir sur ses pas.

Monsieur le Maire propose de créer un passage dans la parcelle ZC 54, en accord avec le propriétaire de la parcelle, qui permettra de rejoindre le chemin dit « des saules » et de continuer sur le chemin dit « des prés ».

Il propose de mettre en place une convention de mise à disposition de la parcelle entre la commune et l'exploitant de ladite parcelle, Monsieur COLLARD Guy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décident de créer un passage dans la parcelle ZC54 en accord avec l'exploitant de ladite parcelle,
- Autorise le Maire à rédiger et signer la convention avec l'exploitant de la parcelle concernée.

4) CONVENTION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DE LA CHAUSSEE :

Comme chaque année, il a été proposé aux communes du territoire de s'associer à la Communauté de communes afin de réaliser l'entretien de leur voirie.

La Communauté de communes aura en charge la passation de la procédure marchée ainsi que son exécution, notamment financière. La Communauté de communes appellera le remboursement des travaux réellement exécutés auprès des communes participantes.

Afin de formaliser cet achat mutualisé, il convient de conclure une convention de groupement de commandes.

Le conseil municipal

ACCEPTTE la conclusion d'un groupement de commande pour l'entretien de la voirie 2023 avec la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commande, ainsi que l'acte constitutif,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

PRECISE que la Communauté de communes sera la coordonnatrice mandataire du groupement,

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **GARDIENNAGE DE L'EGLISE :** Madame GEODERT cesse son activité de gardiennage de l'église, un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres pour son remplacement.
- **VENTE PARCELLES AUFLANCE :** des personnes intéressées pour acquérir des parcelles sur le territoire d'AUFLANCE ont fait des propositions d'achat. Les offres ont été étudiées et les personnes retenues informées par courrier. Dès l'accord final, les parcelles seront vendues par acte notarié.
- **SECURITE DU VILLAGE :** un dossier pour la sécurisation des rues du village était en cours mais le maître d'œuvre n'a pas pu finaliser sa démarche. Le Maire va solliciter des bureaux d'études.
- **PLAQUE COMMEMORATIVE :** une personne a effectué de longues recherches sur l'histoire de Monsieur Albert PIERROT, né à OLIZY, soldat engagé pendant la guerre et décoré de la légion d'honneur. Il est proposé de lui rendre hommage en mettant une plaque commémorative sur la place du village.

Le Maire
G. GEORGES

